**Procès-verbal de l’assemblée générale ordinaire**

**tenue à Rue Pied du Thier n°19, 4218 Couthuin le 03/ 02 /2018 à 19h**

Le président de séance chargé de présider la séance est Monsieur Bialas Julien

Le secrétaire de séance chargé de la rédaction du procès-verbal est Monsieur Ancion Gilles

**Présents**

* Justine Puits
* Michel Chistiane
* Dimitri Martinot
* Ancion Gilles
* Bialas Julien

**Excusés**

* /

**Absents non excuses**

* /

**Invités**

* /

**Procurations**

* /

Après avoir vérifié les procurations et constaté que l’assemblée était en nombre pour siéger le président ouvre la séance à 19h10

**Ordre du jour de l’assemblée générale ordinaire**

Le président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

1. Accueil et mot du président ;
2. Approbation du procès-verbal de l’assemblée générale précédente ;
3. Modifications des statuts ;
4. Présentation des comptes et bilan de l’exercice précédent ;
5. Approbation des comptes et décharge aux administrateurs
6. Présentation et vote du budget ;
7. Présentation du rapport d’activités ;
8. Présentation des projets de l’association ;

**Résolutions**

**1) Accueil et mot du Président**

Le président accueille les membres et introduit l'assemblée générale.

**2) Approbation du procès-verbal de l’assemblée générale précédente**

Le procès verbal de l'assemblée générale précédente a été approuvé en fin de séance de l'assemblée générale précédente.

**3) Modification des statuts**

Le conseil d'administration propose les modifications des statuts suivantes : changement d’adresse du lieu social de l’ASBL au: Rue Satia, n°12, 4218 Couthuin.

L'assemblée générale décide d'approuver la modification suivante à l’unanimité des voix des membres présents ou représentés.

**4) Présentation des comptes et bilan de l'exercice précédent**

L'administrateur en charge des comptes, Monsieur Julien Bialas présente les comptes de l'ASBL à l'assemblée générale.

**5) Approbation des comptes et décharge aux administrateurs**

Suite à la présentation des comptes, l’assemblée générale décide à l’unanimité des voix des membres présents ou représentés d’approuver les comptes annuels de l’exercice social commencé le 1/09/2017 et clôturé le 31/12/2017, tels qu’établis par le conseil d’administration. (Annexe 1)

L’assemblée générale décide à l’unanimité des voix des membres présents ou représentés de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l’accomplissement de leur mandat pendant l’exercice écoulé.

**6) Présentation et vote du budget**

Le trésorier présente le budget pour l'exercice social à venir : projections des cotisations à percevoir, d’éventuels subsides et des investissements liés au développement de l’asbl sont abordés. (Engagement prof supplémentaire, organisation d’une St-Nicolas pour les jeunes du club, …)

L’assemblée générale décide à l’unanimité des voix des membres présents ou représentés d’approuver le budget pour l’exercice social débutant le 01/01/2018 et se terminant le 31/12/2018, tel qu’établi par le conseil d’administration. (Annexe n°2)

**7) Présentation du rapport d’activités**

Le président présente le rapport des activités qui ont eu lieu pendant l'exercice social précédant. Les 3 premiers mois d’activités sont évoqués avec les principales mesures qui en découlent ; baisse des prix des cours en duo, communication revue, … (jeunes et adultes).

**8) Présentation des projets de l’association**

Le président présente les projets d'activités pour l'exercice social suivant : stages estivaux, partenariat avec un hall omnisport de la région, recrutement d’un nouveau prof. Une nuit du tennis et un tournoi des familles sont également évoqués et pourraient voir le jour au cours du prochain exercice social.

**9) Démissions, révocations, décès, fins de mandat et/ou nominations, réélections d’administrateurs**

- **Révocations**

L’assemblée générale décide de révoquer les personnes suivantes en qualité d’administrateurs :

- Michel Chistiane, né à Verviers le 9 mai 1970 (70.05.09-263.02) à l’unanimité des voix des membres présents ou représentés,

- Dimitri Martinot né le 27 septembre 1970 à Namur (70.09.27-041.03) à l’unanimité des voix des membres présents ou représentés,

L’ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 19h54 heures.

Le secrétaire Gilles Ancion: lit le procès-verbal de l’assemblée générale, lequel est signé par les membres et mandataires qui en expriment le désir, ainsi que par le président et le secrétaire.

**…………..** (NOM, prénom et signature)  **…………..**

**Président Secrétaire**